



COMMUNE DE  
**VAL-DE-TRAVERS**

## Des valeurs communes pour mieux vivre ensemble

Une manière de créer l'indispensable lien entre toutes les entités que constituent les collèges du Val-de-Travers pour arriver à l'équité

L'École Jean-Jacques Rousseau a choisi de se lancer dans un projet d'envergure: définir ses valeurs communes et les activités à conduire pour «mieux vivre ensemble».

La direction de l'école part du constat que les collèges des différents villages ont été mis ensemble sous le nom d'École Jean-Jacques Rousseau, mais ils n'ont pas bénéficié d'une réflexion commune. La direction veut faire de ces 14 entités une école avec des valeurs communes.

Ce projet s'inscrit dans les finalités de l'école publique définies par la CIIP\*. Il s'appuie notamment sur les points suivants:

– *L'école développe dans les établissements de formation un climat assurant la cohérence de l'action des divers intervenants et favorisant la transmission des valeurs et l'acquisition de compétences;*

– *Elle fait de l'établissement un lieu où l'élève fait l'expérience de la loi et des règles de la vie sociale ainsi que l'apprentissage de leur respect.*

Le projet a débuté en octobre 2017 et sera finalisé en août 2019. Il se concrétisera par la création d'une charte d'établissement.

Pour le réaliser, des après-midi d'échanges ont lieu avec les enseignants réunis par collège ou par entité.

Les élèves, encadrés par les équipes pédagogiques, mettent également la main à la pâte en travaillant sur les valeurs et le mieux vivre ensemble.

Une démarche de cette nature touche l'ensemble des acteurs de l'école, élèves, enseignants, parents, direction, personnel administratif et technique. Se pencher sur ses valeurs et mettre en œuvre des activités pour mieux vivre ensemble vont donner une couleur particulière à l'établissement. Établir un bon climat scolaire constitue un facteur favorisant les apprentissages des élèves et par conséquent leur réussite.

Pour suivre l'avancement du projet, vous pouvez consulter la page dédiée à cette thématique sur [www.jjrvt.ch](http://www.jjrvt.ch).

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Réception des nouveaux citoyens

Les autorités communales perpétuent la tradition de recevoir officiellement les jeunes filles et jeunes gens qui fêteront leur 18<sup>e</sup> anniversaire en 2018. Cette manifestation marquera leur entrée dans la vie civique active et se déroulera le

**vendredi 13 avril 2018**  
à Fleurier, salle Fleurisia,  
de 18 h 30 à 20 h 30

Les invitations ont été envoyées le 15 février par courrier postal. Les jeunes filles et jeunes gens atteignant 18 ans cette année et domiciliés à Val-de-Travers qui n'auraient pas reçu d'invita-

tion sont priés de se manifester auprès de la Chancellerie communale (032 886 43 90 ou [Chancellerie.VDT@ne.ch](mailto:Chancellerie.VDT@ne.ch)).

### RAPPEL : Centrale de réservation

Nous vous rappelons que la Centrale de réservation communale est située au Centre sportif régional, rue du Clos-Pury 15 à Couvet, pour les réservations de toutes natures.

Téléphone 032 889 42 70

Les horaires d'ouverture du lundi au vendredi sont les suivants:

**08 h à 11 h 30 - 13 h 30 à 17 h**

Guichet: 14 h à 17 h et sur rendez-vous les matins



Hommage à Daniel Schelling – Chez le père Bernet à La Jotte, 1968 (4/24)

© MRVT, Fonds Schelling, coll. Daniel Schelling



## Echo des autorités

### Séance du Conseil général du 12 mars – Renvoi au Conseil communal et à la Commission des règlements

Lundi 12 mars dernier, le Conseil général a refusé à une large majorité l'entrée en matière sur la révision du règlement sur le statut des conseillers communaux.

Proposé par le Conseil communal, ce toilettage simple du texte, entré en vigueur en 2009, avait pour buts premiers d'adapter les dispositions réglementaires aux réalités actuelles et de préciser certains articles, flous et différemment interprétables selon les circonstances, tout en conservant

l'esprit et la lettre du règlement originel. Malgré un préavis unanimement positif de sa Commission des règlements, le Conseil général en a décidé autrement considérant que la révision était incomplète et devait être retravaillée par l'Exécutif et la commission précitée.

L'ouvrage retourne donc sur le métier et passera entre les mains des commissaires et des conseillers communaux avant de revenir sur la table du Législatif dans le courant de l'année.

Durant ces travaux, les amendements déposés par les différents groupes politiques lors de la séance de lundi seront analysés comme il se doit.

## EN BREF

**Une voiture Mobility à disposition à la gare de Noiraigue**

Dans le cadre de sa politique de mobilité durable, le Conseil communal a décidé de soutenir la mise à disposition d'une voiture Mobility (car sharing) à Noiraigue.

Le choix de cette localisation a été guidé par la très forte fréquentation de cette gare et le complément à l'offre touristique que représente cette mise à disposition.

Les renseignements détaillés quant à l'utilisation de ce service sont disponibles sur: [mobility.ch](http://mobility.ch)

## ANNONCES

### Distribution de compost

**Compost gratuit pour votre jardin potager**

La population de la commune de Val-de-Travers est invitée à venir chercher gratuitement du compost pour le jardin potager auprès de l'entreprise Agri Bio Val SA, Clos-Donzel 11 à Fleurier, à la date suivante:

**Samedi 7 avril 2018 de 9 h à 11 h 30**

Chaque personne se munira d'un récipient pour le transport de son compost.

La distribution aura lieu uniquement à cette date.